



AFDC

Réunion des présidents d'associations francophones

24 juin 2018 (Faculté de droit de Lille)

Membres présents : E. Fossas (président de l'association espagnole de droit constitutionnel) ; E. Cartier ; A. Levade ; F. Hourquebie ; A.-M. Le Pourhiet ; D. Rousseau ; J.-P. Machelon ; A. Ouadraogo (représentant du président de l'association burkinabé de droit constitutionnel) ; O. Narey (président de l'association nigérienne de droit constitutionnel) ; S. Tanasescu (présidente de l'association roumaine de droit constitutionnel) ; J.-M. Serna (vice-président de l'Institut ibéro américain de droit constitutionnel)

Membres excusés : J. Aïvo (président de l'association béninoise de droit constitutionnel) ; R. Bourget (représentant de la section française de l'Institut ibéro américain de droit constitutionnel)

La présidente de l'association française explique que l'association souhaite développer l'axe francophone jusqu'à présent laissé un peu de côté et en a fait une idée clef du mandat. L'objectif de cette réunion est d'amorcer une réflexion pour envisager la manière dont ces relations peuvent être organisées. Etant entendu que certaines relations sont déjà habituelles et régulières, notamment avec les associations espagnoles et italiennes, depuis six ans, dans le cadre des rencontres trilatérales. Plusieurs pistes sont envisagées : institutionnaliser ces réunions ? Envisager la mise en place d'un réseau plus léger ?

Le secrétaire général de l'AFDC indique qu'il convient de raisonner de manière pragmatique pour être efficaces et afin d'élargir progressivement le périmètre d'un réseau aux autres associations. L'organisation d'un atelier de travail fermé pourrait être envisagé pour amorcer ces relations.

La présidente de l'association roumaine indique que pour ne pas peser trop lourd dans les agendas respectifs, un blog pourrait être ouvert afin de présenter les associations, de constituer une base de données pour former un réseau et de faire circuler l'information scientifique (diffusion des informations relatives aux colloques dans

chaque pays...). Mais il conviendrait de disposer d'une personne dédiée à l'animation du blog. Une fiche signalétique sur chaque association pourrait d'ailleurs être réalisée afin que les membres soient identifiés, les thématiques de recherche mises en avant, l'organisation institutionnelle présentée etc.. ?.

La présidente de l'association française et le président du conseil scientifique rejoignent cette idée de blog en suggérant un blog francophone de droit constitutionnel qui permettrait de mettre en commun des informations scientifiques et préfigurerait la mise en place d'une association des associations francophones. Le vice-président de l'institut ibéro américain va dans le même sens, en évoquant l'idée de la construction d'un agenda commun de recherche qui pourrait déboucher sur des publications électroniques sur des thèmes partagés (globalisation du droit, crise du concept de droit...). Cette mise en réseau permet de surcroît d'obtenir plus facilement des financements pour des publications et activités de recherche. Le président de l'association nigérienne confirme la grande utilité de la mise en réseau des associations. Les représentants des associations francophones pourraient d'ailleurs être réunis au gré des journées d'études nationales, organisées dans chaque pays.

D'autres pistes de valorisation des travaux de chaque association sont évoquées : mettre les liens respectifs des autres associations sur les sites institutionnels nationaux ; utiliser les revues nationales pour publier les travaux des autres associations ; envisager un thème de recherche commun pour une publication transnationale (support papier et/ou numérique) – les thèmes du référendum, de la crise de la démocratie représentative pourraient faire l'objet d'une première recherche –. L'idée de la création d'un site de l'association des associations francophones est aussi évoquée mais des questions en termes de moyens financiers se posent tant pour la réalisation du site que pour son animation. Le secrétaire général de l'AFDC suggère de solliciter l'Agence universitaire de la francophonie sur cette question.

La présidente de l'association française résume les échanges en proposant plusieurs actions : 1) envoyer au secrétariat général de l'AFDC une fiche signalétique de chaque association francophone afin de les recenser et d'identifier les contacts ; 2) envisager des leviers de financement possibles ; 3) mettre les autres associations comme destinataires respectives des manifestations et événements des autres associations (il faudrait alors communiquer une adresse mail de contact qui serait ajoutée aux listes de diffusion) ; 4) établir un tableau des coordonnées respectives de chaque association.